



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

sécurité alimentaire

Question écrite n° 75827

Texte de la question

M. André Aschieri appelle l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur l'acrylamide. L'acrylamide, substance cristalline, est classée par l'Agence américaine de protection de l'environnement parmi les produits pouvant provoquer des cancers chez l'être humain, et, selon l'Agence internationale de recherche sur le cancer, elle entraînerait des mutations génétiques ; en effet, des essais sur des animaux auraient montré la génération de tumeurs bénignes et malignes de l'estomac. Il apparaît, selon une étude menée par des chercheurs de l'université de Stockholm, que certains aliments de base riches en carbohydrates comme le riz, les céréales ou la pomme de terre contiennent des doses anormalement élevées d'acrylamide qui se formerait au moment de la cuisson, en raison de la chaleur. En somme, cela concernerait des denrées consommées par des millions de personnes notamment le pain, les biscuits et les frites. Aussi, inquiet face à une telle révélation, il souhaiterait connaître son sentiment sur la question et si des recherches vont être menées par l'AFSSA.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75827

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mai 2002, page 2280